

TRANSMISSION

Les bonnes étapes pour bien céder son exploitation

Quitter son exploitation ne s'improvise pas et se réfléchit déjà dix ans avant la date souhaitée pour en adapter la conduite. Cinq ans avant, un rendez-vous au Point info transmission est à prévoir pour être bien conseillé sur le chemin à suivre.

Bien transmettre prend du temps pour franchir toutes les étapes sur le parcours du cédant. C'est pour cette raison qu'il faut absolument anticiper, c'est-à-dire y penser huit à dix ans avant la date de cession. Il faut d'abord maintenir une exploitation attractive pour la reprise. Cela passe par le maintien de sa rentabilité économique, mais également par une rationalisation des investissements et la sécurisation de l'installation du repreneur via notamment la maîtrise du foncier. Parallèlement, il faut commencer à en parler avec ses proches.

Se renseigner auprès du Point info transmission

Puis cinq ans avant, il est temps de se renseigner auprès du Point info transmission (PIT) sur les démarches à entreprendre dans le cadre de sa cessation d'activité. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant reçoit les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, et notamment sur les écueils à éviter. Il est orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il est également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission

dont il peut bénéficier en fonction de son projet.

Un à quatre ans avant, il est temps de renvoyer à la Chambre d'agriculture sa Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (Dicaa) reçue de la Mutuelle sociale agricole (MSA), d'évaluer la valeur de reprise de l'exploitation avec son centre de gestion, de rechercher un repreneur si aucun n'est identifié (via les outils de recherche existants) et d'informer ses propriétaires (si vous êtes locataire) de votre départ.

Dernière ligne droite

L'année qui précède la transmission, c'est la dernière ligne droite. Il faut rédiger les promesses de vente ou de baux, présenter si besoin, son repreneur aux propriétaires et négocier avec lui les conditions de reprise. L'aboutissement du parcours à la transmission se traduit par le dépôt du dossier de demande de retraite à la MSA, l'officialisation des engagements avec le repreneur, la formalisation du transfert du foncier auprès du notaire et la réalisation des actes de transfert auprès de La direction départementale des territoires (DDT), de la MSA et du Centre de formalité des entreprises (CFE). ■

Point info transmission de la Marne/AJ



28 NOVEMBRE À FAGNIÈRES

Vous êtes chef d'exploitation, vous avez plus de 55 ans et vous vous interrogez sur le devenir et la transmission de votre exploitation ?

Vous vous posez également des questions sur votre retraite ?

Pour répondre à vos questions, l'ensemble des organisations professionnelles agricoles de la Marne organisent leur traditionnel Forum de la Transmission le mardi 28 novembre à la Maison de la Chasse et de la Nature à Fagnières (RD5-Mont Choisy) de 14h à 17h30: ateliers, découverte et échange sur tous les aspects de la transmission de votre exploitation !

Pour plus d'informations :

Caroline Ledeuil - Point Info Transmission de l'Adasea de la Marne au 06 23 89 73 32 ou pit51@adasea.net.

L'inscription au Forum de la transmission est gratuite, mais obligatoire via ce QR-Code :



Avec 40 ans d'expérience

CHAUDRONNERIE - PLASTIQUE - INOX

JC
Joël Chayoux

CONSTRUCTEUR

SAS CHAYOUX
51160 CHAMPILLON
Tél. 03 26 59 46 15
www.sas-chayoux.com



■ Laveuse sècheuse (air chaud)
construction INOX



■ Laveuse de cagettes
construction INOX